

La reconquête du mois de Juin

Académie de Dijon



- La réussite de l'expérimentation suppose :
 - une modification de l'organisation des épreuves du baccalauréat
 - l'aménagement d'un nouveau calendrier d'orientation



Modification de l'organisation des épreuves du baccalauréat



Une consultation large

- Après une enquête de **faisabilité sur l'organisation matérielle** des épreuves écrites au sein des lycées, la mesure suivante a été annoncée le 9 octobre 2007 lors de la réunion du groupe permanent de concertation des personnels de direction : **Tous les lycées publics et privés sous contrat ainsi que les lycées agricoles deviennent centres d'écrit pour leurs élèves.**
- Un groupe de travail composé de représentants de chefs d'établissement, de la « DEC » et le chef du SAIO a été mis en place pour réfléchir aux modalités pratiques ;
- Des réunions départementales ont été organisées afin d'aborder avec chaque établissement les questions qui lui sont propres ;
- Au cours du second trimestre, une communication des calendriers de conseils et d'orientation à l'issue de la seconde a été faite, notamment, aux personnels, élèves et parents.



Une formation pour les « jeunes chefs de centre »

- L'augmentation du nombre de centres signifie la formation d'une vingtaine de nouveaux chefs de centre ; un *vade mecum* a été élaboré et distribué ;
- Le 30 mai 2008, une demi-journée de formation aux nouveaux chefs de centre présidée par le recteur est organisée au lycée Charles de Gaulle ;



Surveillants : recours à des vacataires en cas de besoin.

- Seuls les élèves de seconde auront cours durant la semaine des écrits ;
- Le reste des besoins de surveillance et de secrétariat d'examen sera couvert par des vacataires et – le cas échéant – de jeunes retraités. Leur recrutement sera sous la responsabilité du proviseur ou du directeur.
- La formation (deux heures début juin) et la rémunération des vacataires seront prises en charge par les services académiques.
- Une enquête a été relancée le 4 avril afin que les centres d'examen fassent part de leurs besoins et communiquent le nom des vacataires.



L'acheminement des copies : rapidité et sécurité

- Bac général : acheminement par les lycées vers les centres de délibération (10) puis vers le rectorat qui « brasse » ; les copies sont rendues ensuite aux correcteurs dans un délai très court et des conditions sécurisées.
- Bac technologique : acheminement par les professeurs aux commissions de correction (à l'exception de la philo traitée comme pour le bac général) ;
- Le calendrier des épreuves est reculé d'une semaine sans que la proclamation des résultats le soit trop (le 4 juillet au lieu du 2 l'an dernier) ;
- Le délai disponible pour les corrections est au moins identique à l'an dernier.
- Les oraux obligatoires ont lieu dans les 14 centres de délibération pour des raisons tenant à l'expérience acquise par ces centres.



Aménagement d'un nouveau calendrier d'orientation



La concomitance des calendriers commande d'alléger les conseils de classe

- En seconde par un travail préparatoire anticipé (point d'étape durant la semaine 24 : projets de décisions. Les conseils – semaine 25 avec participation des parents – se concentreront alors sur les difficultés);
- Les commissions d'appel se dérouleront après les commissions de validation. Dans le cas d'appel favorable, le vœu de précaution est annulé. La notification du résultat de l'affectation aura lieu le 27 juin. Il s'agit d'un retard sur le calendrier usuel de 5 jours.